
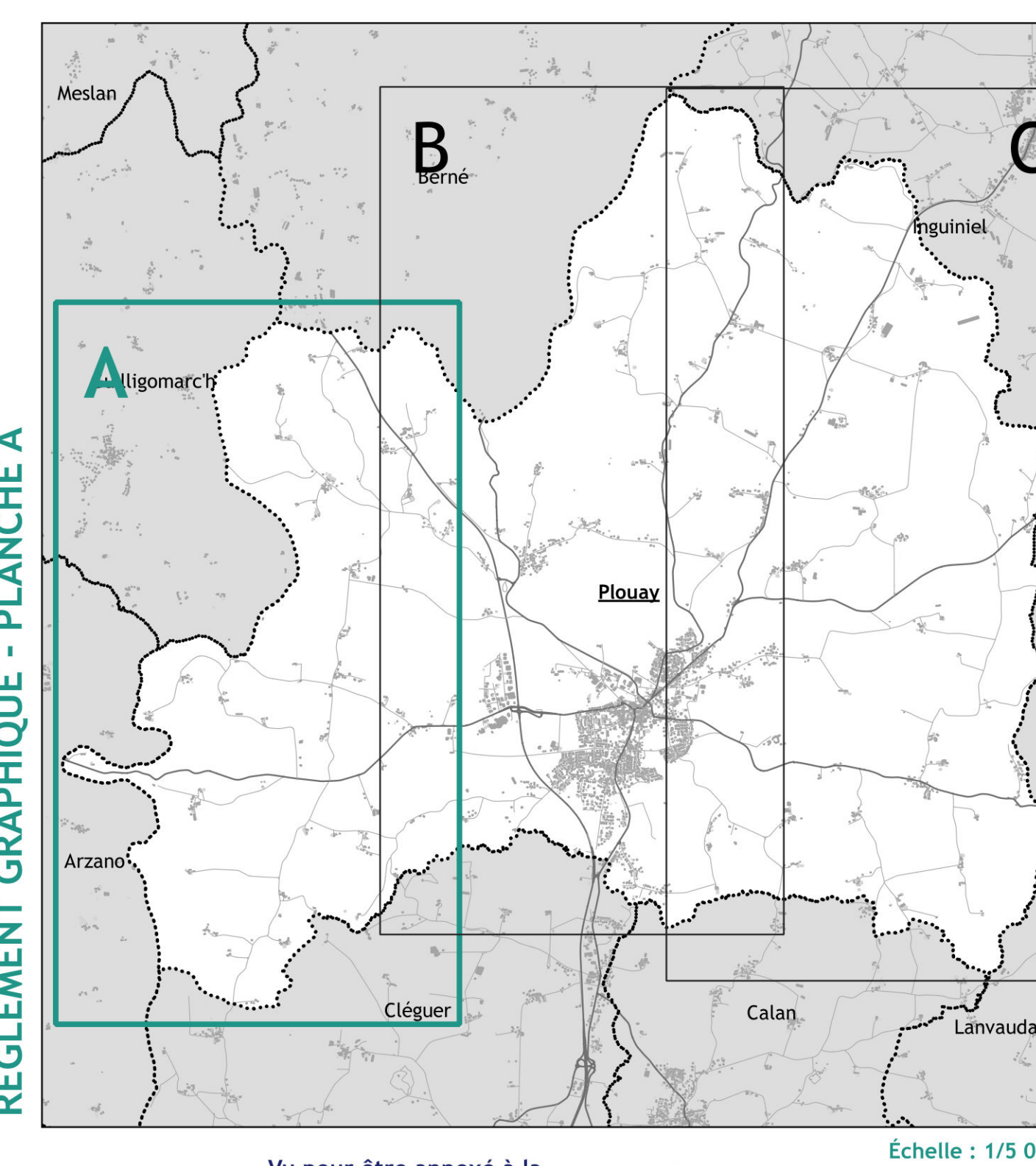


**COMMUNE DE PLOUAY**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**RÈGLEMENT GRAPHIQUE - PLANCHE A**

Vous pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2024  
Le Maire,  
Guenn Le Nay

Echelle : 1/5 000

- 01. Prolongement de la rue des suburgines
- 02. Aménagement du long de la RD2 - CELTYS
- 03a. Chemin vers le futur cimetière de Croix er Prat
- 03b. Chemin vers le futur cimetière de Croix er Prat
- 04. Aménagement de la rue de la Chapelle de l'Église
- 05. Aménagement de la rue de la Chapelle de l'Église
- 06. Chemin de la rue du PONT ROMAIN à PONT EN DAUL
- 07. Liaison pédestre vers le site de NO de LOURDES
- 08. Aménagement des abords de la maison des associations
- 09. Aménagement des rives du SCORFF, ouverture aux piétons
- 10. Aménagement d'un espace vert à la chapelle Saint Vincent
- 11. Élargissement de l'accès au site de la Maison des associations
- 12. Cheminement continu autour du bourg
- 13. Accès au secteur de la maison des associations en connectant les rues des Chênes et Park Kourach
- 14. Modification de l'emprise du parking au nord de la Mairie
- 15. Accès verticaux au secteur nord du Parc d'activités de l'Estuary

**Legende**

**ZONAGE**

- Limites de zones et de secteurs
- Secteurs Ua
- Secteurs Ue
- Autres secteurs U
- Secteurs à urbaniser (AU, ZAU)
- Secteurs urbains existants (U, Up)
- Secteurs agricoles (A)
- Secteurs forestiers (NF)
- Secteurs naturels (N)
- Zones humides (Nbh/Nh)

**PRESCRIPTIONS**

- Bâtimens susceptibles de changer de destination
- Bâtimens à démolir
- Marges de recul aux voiries
- Marges de recul aux cours d'eau
- Généralités commerciales à protéger ou à développer
- Espace agricole
- Espace boisé
- Eléments de paysage à protéger
- Secteur comportant des orientations
- Eléments de programmation (OAP)

**ENVIRONNEMENT**

- Cours d'eau
- Plans d'eau